

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF,**

**le neuf mai**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel Franchomme, sis 1 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Monsieur Pascal NYS, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 3 mai 2019 et qui a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

---^---

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Délibération affichée en mairie le 10 mai 2019*

-----

---

---

**PRÉSENTS**

---

---

Pascal NYS, Maire,

Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Joëlle COTTENYE, Annie LEFEBVRE, Ghislaine BUYCK, Laurent PASTOUR, Safia OULMI, Saïd LAOUADI, Étienne DELEPAUT, Adjoints au Maire,

Kamel MAHTOUR, Thérèse NOCLAIN, Conseillers Délégués,

Francis VERCAMER, Jean-Adrien MALAIZE, Rolande RONSSE, Sabine HONORE, Anne DASSONVILLE, Blandine LEPLAT, Mikaël LESNE, Patrice DIMARCQ, Barbara RUBIO, Jérôme MEERSEMAN, Séverine CORBANIE, Thibaut THIEFFRY, Guislaine LEPAGE, Christelle DUTRIAUX, Conseillers,

Moussa BACHIRI, Karima CHOUIA, conseillers.

**ABSENTS :**

Armelle DROUFFE

André BISCOP

Jean-Marie DEGALLE

Ophélie LENOIR

Françoise PLOUVIER

## ORDRE DU JOUR

---

1. Exercice budgétaire 2018 - Budget principal - Approbation du CA - Détermination et affectation du résultat
2. Exercice Budgétaire 2018 - Budget principal - Approbation du Compte de Gestion
3. Exercice Budgétaire 2019 - Budget principal - Budget Supplémentaire
4. Exercice budgétaire 2018 - Budget annexe Zéphyr - Approbation du CA - Détermination et affectation du résultat
5. Exercice Budgétaire 2018 - Budget annexe Zéphyr - Approbation du Compte de Gestion
6. Exercice Budgétaire 2019 - Budget annexe Zéphyr - Budget Supplémentaire
7. Exercice budgétaire 2018 - Budget annexe Blanchisserie - Approbation du CA - Détermination et affectation du résultat
8. Exercice Budgétaire 2018 - Budget annexe Blanchisserie - Approbation du Compte de Gestion
9. Exercice Budgétaire 2019 - Budget annexe Blanchisserie - Budget Supplémentaire
10. Exercice Budgétaire 2019 - Budget principal – Régularisation comptable – transfert de provisions en réserves
11. Budget participatif : création d'une commission et désignation des membres
12. Ecoles municipales artistiques - Participation des familles
13. Subvention dans le cadre du jumelage 2019 - Ecole Notre Dame de Lourdes
14. Bail Centre Social 3 villes - avenant N°2
15. Lutte contre l'habitat indigne - Loi ALUR - Convention pour la mise en œuvre des outils de lutte contre l'habitat indigne
16. Groupement de commande Ville de Hem – CCAS
17. Exécution d'une dépense applicable à la commune de Hem dont relève la caisse des écoles de Hem
18. Restauration municipale scolaire et extrascolaire et accueils périscolaires 2019-2020 Participation des familles
19. Accueils de loisirs enfants et jeunes - Tarifs 2019-2020
20. Projet Educatif Territorial - Règlements intérieurs des structures d'accueil de loisirs 2019-2020
21. Participation communale aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privées des villes extérieures dans le cadre de l'intercommunalité
22. « Investir dans les jeunes de la Métropole Européenne de Lille » Projets innovants en faveur de la jeunesse – Programme d'Investissement d'Avenir (PIA)
23. Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce - mise en place d'un programme sur la ville de Hem - Convention partenariale - FISAC
24. Dispositif d'aide à la rénovation des locaux commerciaux - FISAC
25. Adhésion au dispositif de la Centrale d'achat métropolitaine – Création d'une commission dédiée
26. Fourniture et pose de clôtures et de portails au stade Dubus - Fixation du montant des pénalités de retard
27. Les tarifs Oxyg'hem
28. Attribution d'une subvention au comité départemental d'athlétisme
29. Adhésion de la ville à l'ANDES (Association Nationale des Elus du Sport)
30. Conventions Ville de Hem et Hem Top Team
31. Acquisition de la parcelle cadastrée section AK N°230 sise allée Bournazel
32. Acquisition de parcelles sises rue du Docteur Roux
33. Acquisition de la parcelle cadastrée section AV N°366 sise 69 rue Jules Guesde
34. Instauration d'un périmètre de veille foncière et de préemption rue Jules Guesde

*La séance est ouverte à 19 heures.*

*Il est procédé à l'appel nominal.*

**M. Pascal NYS, Maire :** S'il n'est pas élégant de demander l'âge à une dame, on peut néanmoins lui souhaiter un très bon anniversaire. Joëlle, nous te souhaitons un très bon anniversaire. Quelques annonces, comme nous avons l'habitude de le faire, en termes d'arrivées :

- Julie Chevallier, Commande Publique, DGS, le 26 mars 2019

- Rémy Agneray, Valentin Vandenebeele et Hakeem Razki, trois agents Espaces verts arrivés le 1<sup>er</sup> avril 2019

- Guillaume Leconte, Gardien Brigadier, le 25 juin 2019

Départs :

- Mathieu PAPEGHIN, Directeur Adjoint du PEJ, le 12 mai 2019 vers le Rectorat de Lille

- Jodie CHENET, assistant socio-éducatif, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Départ en retraite :

- Françoise DIEU, Agent entretien scolaire, le 1<sup>er</sup> avril 2019

Décès :

- Catherine Rasson, décédée le 27 avril, Service Urbanisme

- Luc de la Police Municipale a perdu son papa cette nuit.

Vos agendas pour les quelques rendez-vous :

- Samedi 11 mai : Journée de nettoyage, « Hem ta ville propre »,

Vernissage « Les métamorphes » dans le cadre de Hem Ta Ville propre, 11 h, FF

- Dimanche 12 mai : présence du busabiclou et diverses animations autour du vélo sur le marché.

Rappeler que la ville participe à Tous en selle, le challenge vélo de la Métropole Européenne de Lille durant tout le mois de mai.

- Mercredi 15 mai : Fête de l'Europe, Monumentales 2 à la salle Dunant, 18 heures

- Week-end du 17 au 19 mai 2019 : gros week-end en perspective avec les festivités de Lille 3000 et du jumelage avec nos amis allemands : à 11h30, arrivée des familles allemandes ; à 14h30, inauguration de la sculpture « horizon » que vous pouvez déjà découvrir dans le jardin des perspectives en présence de l'artiste El Paro.

Suivront des balades enchantées dans le jardin et un escape game conçu par le conseil de la jeunesse.

Samedi soir : banquet du jumelage

- Dimanche 18 mai : troc aux plantes et rendez-vous nature avec un départ à 10h dans les chemins de Hem. Vers 11h30, la ville inaugurera un croq'hémois « franco-allemand » à la Ferme Franchomme et nous signerons la charte d'engagement à l'occasion des 25 ans du jumelage avec Wiehl.

- Vendredi 24 mai : Oxyg'Hem des enfants : Stade Hidalgo

- Samedi 25 mai : Accueil des nouveaux habitants, FF, 9h30
- Dimanche 26 mai : élections européennes. Je me permets de vous rappeler que nous cherchons toujours des bénévoles pour tenir les bureaux de vote. Ce jour-là est également la fête des Mères.
- Jeudi 30 mai : Oxyg'hem
- Mercredi 12 juin : Soirée des Trop'hém, Salle des Fêtes à 19 heures
- Du 15 au 25 juin : exposition des travaux des élèves de l'École d'Arts Plastiques, FF
- Samedi 15 juin : Broc'hém, Mail Dunant
- Mardi 18 juin : Cérémonie de l'Appel du 18 juin, à la stèle de Gaulle
- Vendredi 21 juin : Marché nocturne, Jardins des Perspectives à partir de 18h
- Dimanche 23 juin : Gala N'DIDANCE, Zéphyr
- les 14 et 15 juin : Ainsidanse, Zéphyr.

Je vous rappelle que notre prochain conseil municipal sera le jeudi 27 juin. Nous aurons le plaisir d'être dans la nouvelle salle du conseil. Les premiers mariages se sont déjà déroulés dans notre mairie rénovée et ça s'est très bien passé.

La conférence des présidents, nous avons décidé de bloquer les délibérations suivantes : l'approbation du procès-verbal du conseil du 7 février, mais également une présentation groupée des délibérations de 1 à 10. Bloquées :

- la 13, subvention dans le cadre du jumelage 2019 – Notre Dame de Londres
- 14 : bail centre social des 3 villes
- 16 : groupement de commandes Ville de Hem
- 17 : exécution d'une dépense applicable à la commune de Hem dont relève la caisse des écoles de Hem
- 19 : accueils de loisirs enfants et jeunes, tarifs 2019-2020
- 20 : projet éducatif territorial – règlements intérieurs des structures d'accueil de loisirs 2019-2020
- 21 : participation communale aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privées dans les villes extérieures dans le cadre de l'intercommunalité
- 22 : « investir dans les jeunes de la métropole européenne de Lille », projets innovants en faveur de la jeunesse, programme d'investissement d'avenir (PIA)
- 25 : adhésion au dispositif de la centrale d'achat métropolitaine, création d'une commission dédiée
- 26 : fourniture et pose de clôtures et portail au stade Dubus, fixation du montant des pénalités de retard
- 27 : les tarifs Oxyg'Hem
- 28 : attribution d'une subvention au comité départemental d'athlétisme
- 29 : adhésion de la ville à l'ANDES (association nationale des élus du sport)

- 30 : conventions ville de Hem et Hem Top Team
- 31 : acquisition de la parcelle cadastrée section AK n°230 sise allée Bournazel
- 32 : acquisition de parcelles sises rue du Docteur Roux.

Je répète : l'approbation du procès-verbal du conseil municipal, la 13, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité, je vous remercie.

Le vœu, je me permets de vous resituer un peu, il s'agit du schéma directeur d'infrastructure et de transport, à échéance 2035, sur lequel nous avons eu un conseil des communes : Neuville-en-Ferrain, Tourcoing, Roubaix, Hem, Leers, Lys-lez-Lannoy, l'ensemble du Val de Marque compris. En quelques mots, lors de ce conseil des communes, où nous étions 201 élus, je remercie d'ailleurs tous ceux qui ont pu se rendre disponibles, nous avons défendu notre colonne vertébrale, le long du CD700, de Wattrelos à Villeneuve-d'Ascq, d'avoir un transport dédié, au moins un bus articulé, type Liane, mais avec la forte volonté d'avoir un transport qui évolue vers quelque chose qui pourrait être un tramway, avec des navettes desservant les différentes communes, plus les parkings relais, les aires de covoiturage, les pistes cyclables, les garages à vélos, etc. Nous avons pu discuter déjà à différentes reprises. Également une liaison tramway qui allait de Neuville-en-Ferrain, en passant par Tourcoing, Roubaix, qui venait sur Hem rejoindre notre articulation tout au long du CD700. 201 votes en faveur du vœu, 5 abstentions et 0 contre. Je pense que nous en avons suffisamment discuté, donc je vais simplement demander de passer au vote. Contre ? Abstentions ? Pour ? Je vous remercie.

## EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018

Comme chaque année, à la même période, notre conseil est amené à se prononcer sur les comptes administratifs, les comptes de gestion, les affectations de résultats et les budgets supplémentaires de la ville, ses budgets annexes et les budgets de ses établissements rattachés. Je rappelle que le PowerPoint qui va vous être présenté reprend les délibérations de 1 à 10.

En ce qui concerne le compte administratif 2018, comme vous le savez, c'est une photographie des comptes du 31 décembre 2018, c'est ce que nous appelons le bilan, dans le privé. Il retrace l'ensemble des opérations purement comptables de l'année et traduit la gestion passée de la ville et des établissements qui lui sont rattachés. Nous avons le budget principal, dans les deux sens du terme, qui est le budget de notre ville, avec un excédent faisant apparaître une somme de 5 204 278,71. Vous avez tous noté, à travers les différentes discussions qu'on a pu avoir jusqu'à présent le fait que nous ayons un résultat à 2 020 287,73, c'est-à-dire légèrement en recul, à savoir qu'à un moment ou à un autre, nous sommes victimes de l'érosion des recettes. Comme nous avons tendance à continuer à dépenser, nous avons une petite érosion. Néanmoins, il faut considérer que ce chiffre est quand même excessivement honorable, si vous le comparez avec les villes de la même strate. Vous avez ensuite le budget de la Blanchisserie, qui ne bouge pas, excepté quelques arrondis de TVA. Vous voyez un énorme mouvement de 52 centimes. Je vous rappelle que c'est la dernière année que nous passons ce budget, puisque la MEL devrait, lors de son conseil du mois de mai, passer la rétrocession de la voirie, ce qui nous permettra de mettre un terme à ce budget Blanchisserie. Le budget annexe du Zéphyr fait apparaître un résultat net de 116 067,24, ce résultat n'est pas très significatif, puisque je vous rappelle que nous avons une subvention 2018 qui était de 485 504 euros. La Caisse des écoles, pour rappel, est un budget que nous voulons supprimer, non pas la Caisse des écoles, bien entendu. C'est un budget sur lequel nous ne faisons aucun mouvement, de manière à pouvoir le retirer. Il nous faut trois exercices sans mouvements pour pouvoir le retirer. En ce qui concerne le CCAS, nous avons un excédent, qui fait apparaître la somme de 593 478,15. Vous remarquerez les dotations aux amortissements et sommes en investissements, que nous pourrions utiliser non pas spécialement pour le CCAS, puisqu'il y a finalement assez peu d'investissements, mais plus pour le foyer logement.

En résumé, pour 2018, la ville a poursuivi sa trajectoire de bonne gestionnaire. Ses marges de manœuvre sont préservées pour faire face aux grands projets à venir, tels que les équipements et aménagements prévus dans le NPRU, nous y reviendrons. Les excédents se cumulent d'année en année, les recettes fiscales, même faibles, sont consolidées, principalement grâce à l'attractivité de la ville. Je vous rappelle que depuis dix ans, la ville n'a pas augmenté ses taux d'imposition. Cette bonne gestion et cette bonne santé financière sont également les conséquences des efforts fournis par chacun pour rationaliser, mutualiser, moderniser notre administration. Un effort reste cependant important à effectuer sur les restes à réaliser, malgré une équipe au service technique plus importante que les années précédentes. Il faut dire aussi que cette année est également l'année de la finition de l'Hôtel de Ville, qui réclame beaucoup de présence humaine. Ces excédents sont témoins de notre bonne gestion et nous permettent de financer des actions nouvelles ou de conforter dans le cadre du budget supplémentaire. Ils permettent aussi de mettre en réserve ce que nous appelions avant le passage de la CRC des provisions, des moyens, pour faire face aux nombreux projets à venir. Rappelons également que notre ville a une dette égale à zéro depuis juin de l'année dernière. La masse salariale reste contenue. Deux chiffres apparaissent : le pourcentage brut sur les dépenses réelles de fonctionnement et le chiffre retraité de la police mutualisée pour laquelle bien entendu nous avons les recettes correspondantes. Soutien aux associations et participations, les subventions versées sont stables depuis quelques années. La courbe fait apparaître la participation du GIP Val de Marque, qui était auparavant financé par la voie de subventions, afin de pouvoir comparer les masses financières sur la durée. Je rappelle qu'en supplément à ces subventions, des moyens techniques, voire humains, sont octroyés à de nombreuses associations, prêt de salle, matériel, etc. L'évolution de la dette, je vous en parlais, la commune a une dette égale à zéro. En réponse aux recommandations de la CRC, la ville va transférer au compte réserves 13 millions d'euros de provisions constituées au 31 décembre, auxquels elle rajoute 800 000 euros provenant du budget supplémentaire que nous verrons tout de suite. Ainsi, le montant total des réserves, c'est-à-dire d'argent gelé pour les futurs projets d'investissement est de 13,8 millions. À toutes fins utiles, je rappelle que le PRU, dans lequel s'est engagée la ville, nécessite un minimum de 18 millions. Je dois rappeler également que j'ai signé la semaine dernière à la MEL, avec l'ANRU, donc j'ai probablement dépensé un peu plus que ce que nous avons aujourd'hui, à travers la lecture de ce document. J'ai dépensé 18 et là, nous avons 13,8, effectivement. Nous avons eu une longue discussion pour 10 000 euros. Je vous laisse comparer les ratios de la ville avec les moyennes nationales de notre strate. En bas de tableau, vous avez quelques chiffres retraités, des éléments exceptionnels afin de comparer les éléments courants avec ceux de notre strate.

## **EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019 - BUDGET PRINCIPAL, BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

Budget supplémentaire, je vous présente les choix effectués dans le cadre du budget supplémentaire. Je commence par les équilibres budgétaires. Le budget principal s'élève à 4 404 278,71 en dépenses de fonctionnement et 13 409 953,24 en investissements. Outre les écritures d'affectation du résultat, vous trouverez les 800 000 euros dont je viens de vous parler qui sont mis en réserves. 3 846 543 de nouvelles dépenses d'investissement. 252 735,71 de réinscription en plan pluriannuel d'investissement et de maintenance et 8 509 069,50 de report. Ce montant important est en partie lié aux travaux de rénovation de la mairie, qui ne sont pas encore achevés, cela ne devrait pas tarder. En fonctionnement, 355 000 euros de nouvelles dépenses, avec un virement de plus de 4 millions dans la section investissements. Le BS de la Blanchisserie ne fait que reporter les chiffres sans nouvelles dépenses, comme j'ai pu vous l'expliquer. Le BS du Zéphyr représente 64 467,24 de dépenses nouvelles en investissement, notamment avec l'achat de panneaux lumineux qui permettront de remplacer les affiches illisibles en vitrine. À noter la réduction de la subvention d'équilibre de 50 000 euros. En dépenses de fonctionnement, au niveau de l'administration des frais généraux, parmi les dépenses de fonctionnement, nous comptons évidemment les ajustements de crédits pour l'administration entre autres. Comme les citoyens, la collectivité subit malheureusement la hausse du carburant, liée en plus à l'achat de véhicules supplémentaires, dont des véhicules électriques. Nous avons fait l'acquisition d'une nouvelle Zoe. Sont inscrits également 10 000 euros supplémentaires

pour ce fameux carburant. 47 300 euros sont inscrits pour régler les honoraires de nos conseils dans le cadre des contentieux divers, notamment avec les opérateurs de téléphone. 13 760 euros sont prévus pour le financement des frais de géomètre et clôture. 105 000 euros sont inscrits pour faire face aux dépenses de la masse salariale. Vous trouverez également 15 000 euros pour la formation des agents, notamment pour le passage du CACES pour utiliser les matériels de levage. 15 agents sont concernés. 8000 euros seront également inscrits pour l'achat de vêtements de travail, notamment pour les agents de la police municipale, pour faire face également aux personnels des services techniques. Des crédits supplémentaires sont inscrits pour la jeunesse. 5500 euros pour accompagner l'expérimentation du plan piscine, donc uniquement sur le dernier trimestre. 40 193 euros pour faire face à la hausse des effectifs des ALSH, c'est plutôt une bonne nouvelle, cette fréquentation, mais cela provoque forcément une dépense supplémentaire. 6900 euros pour renforcer deux manifestations de la jeunesse qui ont connu un grand succès en 2018, Halloween, qui prendra un air du Mexique, et Color Hem, qui se déplacera de la rue des 3 Baudets vers le jardin des Perspectives.

Au niveau des moyens techniques, parmi les dépenses d'investissement, nous retrouvons quelques crédits pour le fonctionnement de la mairie. 38 000 euros pour de nouveaux véhicules techniques, 10 000 euros pour l'achat de plusieurs autolaveuses nécessaires à l'entretien de l'Hôtel de Ville, une par étage. 13 575 euros d'achat de logiciels ou licences pour la dématérialisation, l'État nous demandant tout le temps d'aller vers plus de dématérialisation, mais ne finançant pas beaucoup ces demandes. Un million d'euros sont inscrits pour les acquisitions foncières, dont 172 000 euros pour l'achat de la parcelle à Vilogia près de la Ferme Braquaval. 300 000 euros pour l'achat des locaux de l'ancien commissariat de police rue Jules Guesde. Des délibérations concernant ces emprises foncières sont d'ailleurs à l'ordre du jour et seront discutées tout à l'heure. Derniers crédits inscrits pour l'Hôtel de Ville, qui devrait accueillir le public, comme je vous le disais, d'ici une quinzaine de jours. 550 000 euros sont inscrits pour financer le solde des travaux du parking, 400 000 euros pour terminer le bâtiment, 136 000 euros pour équiper en badges l'extension de la mairie, ainsi que d'autres bâtiments. 1 050 000 euros sont inscrits pour terminer les travaux de rénovation de la Ferme Braquaval. 200 000 euros supplémentaires sont inscrits pour couvrir le surcoût du padel lié à un terrain friable et à son dénivelé, ainsi qu'à la rénovation du skatepark, qui en a bien besoin. 280 000 euros supplémentaires sont inscrits pour l'éclairage du quartier de Beaumont, dans le cadre de la rénovation complète du quartier, comme vous avez pu le constater. 43 000 sont réinscrits pour réaliser les travaux dans les locaux utilisés par Ordinat'Hem. J'en profite pour vous informer qu'à la demande des utilisateurs, la ville a accepté que cet espace prenne le nom de Bernard Dupisson, fondateur d'Ordinat'Hem et d'École et Quartier. Ces deux associations sont abritées dans les locaux du centre Schweitzer. Ce changement de nom se fera à travers une cérémonie début juillet. Au niveau de la prévention, 50 000 euros permettront de remplacer les différents radars pédagogiques défectueux, il est grand temps, et renouveler ainsi l'ensemble du parc. 5000 sont également investis dans l'achat de trois défibrillateurs, qui équiperont nos trois voitures de police. En ce qui concerne le Zéphyr, comme j'ai pu vous le dire, un budget de 42 000 euros est prévu pour l'acquisition de panneaux d'affichage lumineux par LED pour la vitrine du Zéphyr, afin de promouvoir les spectacles de façon dynamique, dans le budget annexe du Zéphyr. Voilà pour la présentation des projets ou actions retenus dans le cadre de notre BS 2019. Notre bonne gestion et les excédents qui en découlent permettent de financer et de poursuivre nos projets. Merci de votre attention. Qui désire la parole ?

**Mme Karima CHOUIA :** Merci. S'il est vrai qu'il n'y a rien à dire sur la tenue des comptes de gestion, qui n'appelle aucune remarque ou observation de la part du receveur, il n'en est quand même pas moins que, politiquement, l'examen des comptes administratifs me questionne. La question de fond est : qu'est-ce que nous qualifions de bonne gestion ? Pourquoi cette question ? Comme vous l'avez dit, c'est un peu votre étendard, la bonne gestion. C'est souvent répété, c'est mis en scène régulièrement, comprendre « financièrement parlant ». C'est un argument de poids, mais qu'est-ce que c'est, d'être un bon gestionnaire financier ? Vous avez pris l'habitude de thésauriser l'argent, que vous allez ensuite dépenser. Je ne peux pas vous le reprocher, nous évitons de donner de l'argent aux

banques, nous sommes d'accord. Par contre, la bonne gestion s'accompagne aussi pour moi de transparence totale dans les choix. Sur ce sujet, je ne m'y retrouve pas. Est-ce que thésauriser plus que ce que nous dépensons relève d'une bonne gestion ? Il faut trouver un juste équilibre entre faire des réserves pour engager des travaux structurants pour la ville à prioriser, mais cela s'accompagne aussi d'une politique protectrice en faveur de tous les citoyens. Cela passe par une tarification plus juste et solidaire, des services publics innovants et adaptés aux nouveaux us et coutumes des citoyens, une ville qui ne fait pas de frontières financières. Plus de la moitié des crédits ouverts en dépenses d'investissement sont en reste à réaliser, c'est quand même plus de 8,5 millions. Pour moi, je l'ai déjà dit, cela démontre surtout que nous ouvrons de nombreux chantiers, mais que nous peinons à finaliser tous les chantiers sur l'année dans laquelle nous les prévoyons. Se lancer dans des chantiers structurants ne doit pas se faire sans évaluer le temps nécessaire à la fin d'un chantier. Entre le moment où nous lançons un programme et la levée de toutes les réserves, c'est dix à quinze ans. Nous le voyons aujourd'hui à Hem, sur des programmes non achevés à ce jour. La Blanchisserie a été initiée en 2009. La Vallée 2 n'est toujours pas terminée non plus, l'ANRU 1, il y a encore des choses à faire et nous signons le NPRU 2. Il convient aussi de réfléchir aux coûts de fonctionnement induits par les projets. Si je prends l'exemple du Zéphyr, le budget est présenté à l'équilibre et même en excédent, mais cela est permis uniquement par le biais d'une subvention d'équilibre de 485 000 euros de la ville. Si nous enlevons ces 485 000, nous ne sommes pas à l'équilibre, nous sommes déficitaires. Le problème, comme je vous l'avais déjà dit dans mes précédentes interventions, au-delà de l'appropriation d'équipements que les Hémois ont financés, c'est aussi l'anticipation de son coût de fonctionnement. Investir, c'est bien, anticiper les coûts de fonctionnement et d'entretien, c'est mieux. Pour un bon gestionnaire, je pense que c'est vital. Pour moi, c'est principalement et toujours les investissements qui font défaut. Nous mobilisons des crédits qui restent inutilisés, voire annulés. Nous avons tout un tas de crédits annulés dans les maquettes de budget. Plus de la moitié des crédits ouverts sont en reste à réaliser, c'est énorme. Nous revenons du coup à ma question de fond : qu'est-ce que nous qualifions de bonne gestion ? C'est vrai, votre présentation fait ressortir une situation saine de la commune et, en même temps, à mon sens, une sous-utilisation des moyens, une sous-réalisation des investissements. Vous avez tout fait pour désendetter la ville, vous l'avez annoncé, c'est vingt ans d'efforts budgétaires. J'attire toutefois votre attention sur un point : les communes n'ont pas à présenter d'excédents trop importants. En ces temps où l'État, quel que soit le gouvernement en place, entrevoit dans la baisse des dotations des sources d'économies, ce type de situation peut lui fournir des arguments. En engageant le travail pour plus de sobriété énergétique, pour une consommation différente, nous aurions pu avoir cette marge de manœuvre nécessaire à la préservation de votre indépendance financière, qui tend à diminuer avec les transferts de charges non compensés de l'État vers les collectivités territoriales. Nous n'aurions pas eu à réduire les dépenses de fonctionnement qui sont nécessaires au bien-vivre ensemble. Cette réduction des marges de manœuvre nous incite aujourd'hui et pour les années à venir, à trouver ensemble des voies renouvelées pour l'action publique locale. Cela n'aura échappé à personne, la défiance citoyenne à l'égard des institutions grandit. Dans ce contexte, le partenariat incontournable avec le monde associatif, dans une perspective affirmée de co-construction des politiques municipales est une force de notre ville et doit l'être. Nous devons le conserver, voire le renforcer. Enfin, sur le sacro-saint principe de prudence que nous répétons aussi à l'envi, pour moi, c'est aussi une question de transparence. Quand, chaque année, nous inscrivons moins que ce que nous savons que nous allons percevoir en recette, c'est une tactique, ce n'est pas un principe de prudence. Cela ne doit pas se traduire par des provisions excessives. Nous ne devons pas non plus porter ce principe à son paroxysme, d'avoir une espèce de prudence aiguë – je n'ai trouvé que ce mot-là – qui ne va pas aider notre ville. Au final, avoir trop de principe de précaution, de prudence, cela peut aussi laisser entrevoir une volonté de recherche de risque zéro. Pour moi, il est important d'envisager l'action publique locale autrement, pour faire de Hem une ville inventive, innovante et donc prendre des risques, mais également économe et résiliente. Je vais conclure en vous expliquant mes choix de vote pour lever toute ambiguïté sur ce qui va suivre. Comme d'habitude, je vais voter pour les comptes de gestion, parce que ce sont des actes administratifs qui n'appellent aucune réserve. En revanche, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer et pour d'autres que nous allons



voir au fur et à mesure du conseil sur d'autres délibérations, je vais m'abstenir. Si je votais pour, je serais avec vous dans la majorité.

**M. Pascal NYS, Maire :** Merci, Madame Chouia, pour ces commentaires intéressants. Qui désire la parole ?

**M. Laurent PASTOUR :** Vous avez parlé du reste à réaliser d'à peu près 8 millions. Dans les 8 millions, il y a quand même 3,3 millions de mairie qui ne sont pas encore facturés, 1,3 sur les extérieurs de la mairie et 520 000 euros sur Beaumont, où les travaux sont bien avancés et pas encore facturés. Donc sur les 8 millions de reste à réaliser, plus de la moitié est sur deux chantiers de la ville.

**Francis VERCAMER :** Quelques mots, d'abord pour féliciter la gestion. Je vous rappelle que c'est la première année complète réalisée par notre nouveau maire, puisque j'ai passé le flambeau en 2017. Le compte administratif 2017 était partagé sur nos deux têtes. Celui de 2018 est celui de Pascal Nys, entièrement géré par lui, sous sa baguette, donc félicitations pour le travail accompli. Félicitations, pour avoir mené à bien l'ensemble des actions que nous avons décidées tous ensemble de mener. Quelques mots sur ces propos que je trouve un peu défaitistes, Madame Chouia. Vous indiquez deux choses. Vous contestez le principe de prudence en indiquant que nous inscrivions moins de recettes que ce que nous avons perçu. Aujourd'hui, je préfère cela que ce que nous connaissons des gouvernements passés depuis quarante ans, qui ont surévalué la croissance et donc les recettes. Cela nous a amenés, chaque année, à avoir un déficit budgétaire de l'État qui nous amène droit dans le mur depuis un certain nombre d'années. Nous avons choisi l'inverse, c'est-à-dire d'être prudents et d'inscrire peut-être un peu moins, de l'ordre de 300 000 euros, nous avons essayé de faire un budget de 22 millions. 300 000 euros, nous sommes quand même dans l'épaisseur du trait, je vous rappelle. Nous sommes quand même à 1 % du budget. Nous inscrivions 1 % de moins que les recettes que nous devons recevoir. Cela me paraissait être une bonne gestion pour éviter d'être dans le mur. Je vous rappelle quand même que si l'État a le droit de faire du déficit, ce n'est pas le cas des collectivités territoriales. Deuxième remarque que vous avez précisée, sur les restes à réaliser, c'est vrai, la Chambre régionale des comptes nous a reproché la même chose, en disant : vous avez trop de reste à réaliser, c'est inadmissible, il faudrait faire de l'autorisation de programme, crédits de paiement. Je suis radicalement contre ce principe-là, parce que si nous voulons de la transparence, il faut quand même qu'à un moment donné, nous puissions donner au conseil le montant du projet et le montant du crédit que nous voulons indiquer. Quand nous faisons de l'AP/CP, tous les ans, nous inscrivons un peu de crédits. En fait, nous avons une mauvaise vision du programme d'investissement et des crédits inscrits. Moi, je suis radicalement contre cela, c'est une vision énarquique de la chose, de gens qui généralement ne sont pas des financiers. Ce sont des gens tout à fait honorables de l'administration, mais ils n'ont aucune vision de la chose. Dans n'importe quelle structure privée, lorsque nous faisons un investissement, nous commençons par valider le montant de l'investissement. Nous essayons de nous y tenir, nous inscrivons les crédits dont nous avons besoin pour le faire. Peut-être que nous inscrivons un peu trop de crédits, mais honnêtement, c'est quand même mieux pour vous de savoir que lorsque nous inscrivons 4,5 millions, cela va nous coûter 4,5 millions, plutôt qu'inscrire 1 million, puis 1 million l'année suivante, puis 1 million l'année suivante. C'est quand même plus transparent pour vous d'avoir le montant global inscrit au budget. Certes, quand nous faisons un projet de construction qui dure 18 ou 24 mois, nous n'aurons pas dépensé la totalité des crédits en 12 mois. C'est pour cela qu'il y a un reste à réaliser. Mais c'est beaucoup plus transparent pour les conseillers municipaux autour de la table. Cette méthode d'AP/CP, qui est surtout utilisée par l'État pour essayer de planquer les montants, ce n'est pas du tout mon esprit. Je pense que Pascal a suivi la même idée, même si la plupart des restes à réaliser sont des crédits sur des projets que j'avais inscrits dans le budget 2017, qui se poursuivent en 2018. Sur la transparence des choix, permettez-moi de vous contredire. Nous faisons des choix tous ensemble, ici. Certes, vous n'êtes pas d'accord avec ces choix, c'est normal, sinon vous seriez dans la majorité. Nous dire que nous n'exposons pas les projets que nous faisons, alors que vous venez nous reprocher que nous avons trop de reste à réaliser. En gros, les choix ont été faits largement en avance. Cela me

paraît antinomique. Nous avons un projet de renouvellement urbain, nous ne l'avons jamais caché. Je l'ai présenté pendant dix ans, peut-être pas avec la totalité des projets prévus sur la commune. Pascal a fait quelques réunions publiques qui précisent les choses par les études qui sont menées. L'ensemble de ces projets est connu. La seule chose que nous ne connaissons pas encore, c'est bien évidemment l'évaluation de la totalité de ces projets. Pascal vient de le dire, il a signé un engagement de 18 millions d'euros qui, à mon avis, est sous-estimé. Vous le savez bien, nous signons aujourd'hui à 18 millions d'euros et nous savons bien que lorsque nous allons réaliser les projets dans trois, quatre, voire cinq ans, l'inflation aidant, les normes aidant, puisque les normes s'amplifient chaque année, les 18 millions vont passer à 25-26. Aujourd'hui, nous avons mis de côté... moi, j'avais mis 13 millions, Pascal a encore mis 800 000 euros, nous allons être à 50 % du montant. Je ne pense pas que nous soyons dans un principe de prudence extrême. À mon avis, nous ne sommes même pas à la moitié du coût que cela va représenter, puisqu'un certain nombre de choses avancent, notamment le dojo, Pascal a rencontré les utilisateurs. Vraisemblablement, ce sera un peu plus élevé que ce que nous avons prévu. Au fur et à mesure de la concertation, les budgets évoluent et généralement, ce n'est pas à la baisse. Ou nous ne voulons pas de concertation, nous estimons que les montants prévus sont les montants justes et rigoureux. Ce n'est pas notre façon de penser. En tout cas, ce n'est pas celle de Pascal qui négocie ou discute avec les utilisateurs du centre social, du dojo et des autres équipements ou aménagements qui vont être faits. Forcément, ces montants vont être augmentés. Je pense que c'est pour cela que Pascal a voulu mettre encore 800 000 euros de côté. Ce n'est pas une somme énorme compte tenu de l'enveloppe financière qui nous attend dans les années qui viennent. Après, sur le déficit du Zéphyr, vous nous l'amenez à chaque fois. Je vous rappelle quand même que dans le Zéphyr, nous avons transféré un certain nombre d'actions, qui étaient à la salle Leplat à l'époque, la salle de sport, nous avons profité du Zéphyr pour le transférer. Nous avons transféré l'ensemble des coûts. Les vœux, on a un spectacle, on a des coûts, c'est transféré au Zéphyr, il n'y a aucune recette. Forcément, cela crée un déficit. Le repas des aînés, il y a un spectacle, un orchestre, un repas, un certain nombre de choses. Nous l'avons transféré au Zéphyr, c'est du déficit. Les vœux du personnel, il y a un spectacle, il n'y a pas de recettes, c'est du déficit. Évidemment, il y a du déficit induit par toutes ces actions gratuites qui sont faites dans le Zéphyr, qui utilisait avant une salle de sport. Comme nous avons fait un budget annexe pour être justement transparents, vous voyez le coût que peut représenter l'ensemble de ces actions que nous menions avant, de manière peut-être un peu plus cachée, dans le budget primitif et dans la salle Leplat. Cela vous permet de voir que nous faisons énormément d'actions, notamment au niveau de la culture. Je paraphraserai Jean-François Leclercq en disant que la culture n'a pas de prix, elle a un coût. Le coût, nous le retrouvons dans le déficit du Zéphyr. Voilà ce que je voulais vous dire sur le sujet. Je pense que le partenariat avec les associations est quand même assez important. Les montants restent certes à peu près identiques, mais je vous rappelle que le monde associatif évolue. Il y a de temps en temps de nouvelles associations, d'autres qui malheureusement ferment ou modifient leur fonctionnement. Il y a des associations dans différents secteurs de notre commune, je pense qu'à peu près 1 million de subventions, c'est quand même un beau montant pour nos associations, même si parfois nous sommes obligés de remettre un peu la main au portefeuille pour des associations qui sont quelques fois en difficulté financière ou qui subissent malheureusement les hausses de charges, dues à des décisions gouvernementales qui pèsent sur leur gestion. Généralement, nous retrouvons ces montants dans des montants exceptionnels que nous versons pour essayer de mettre un peu de beurre dans les épinards. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire sur le sujet.

**M. Pascal NYS, Maire :** Merci, Monsieur Vercamer. D'autres commentaires ? Je voulais remercier Madame Chouia de me dire que nous avons une bonne gestion. C'est un argument de poids, je vous remercie de l'avoir souligné. Dire que nous le mettons en scène, oui, nous essayons de le mettre en scène, peut-être d'ailleurs ne le faisons-nous pas suffisamment. Nous avons la chance d'avoir une commune qui depuis de très nombreuses années est plutôt très bien gérée. Quand vous voyez notre commune, vous vous apercevez que nous avons quand même une dette à zéro, avec des projets aussi structurants, puisque vous parliez de thésauriser, je pense qu'en termes de thésaurisation, lorsque vous avez des projets aussi structurants, comme le NPRU sur l'ensemble du quartier Lionderie et 3 Baudets, oui, bien entendu, nous avons tendance à jouer en bon père de famille, essayer d'avoir un

certain nombre d'économies, qui nous permettront ensuite de pouvoir investir. Je vous l'ai dit, j'ai déjà dépensé 18 millions. Il semblerait, d'après Francis Vercamer, que ce ne soit pas suffisant, mais je les ai quand même dépensés pour les cinq ans qui viennent. Vous voyez que par rapport à ça, pour le moment, ces 18 millions ne sont contrebalancés que par 13,8 millions. Mesdames et Messieurs, il va falloir encore trouver un peu d'excédent si vous voulez que nous payions ce NPRU. Cela n'empêchera pas de continuer à investir, notamment dans les plans pluriannuels d'investissement et de maintenance. Je tiens à remarquer quand même que notre magistrate de la CRC, qui avait fait le tour de l'ensemble des bâtiments, avait été excessivement étonnée de la très bonne tenue de l'ensemble de nos équipements, que ce soit les salles de sport, les salles culturelles, les écoles. C'est signe que même si nous avons tendance à thésauriser, cela ne nous empêche pas de continuer à avoir des équipements tout à fait à la pointe. Cela ne nous empêchera pas non plus de continuer, même au-delà du NPRU, à avoir des projets d'investissement importants. Vous savez que la salle Leplat vieillit difficilement. À un moment ou à un autre, nous serons probablement amenés à la revoir. Là, on est totalement hors NPRU. Même les choses qui ne seront pas financées dans le cadre de l'ANRU, nous nous ferons un devoir de les mener à bien. Je parle par exemple du dojo, notamment. Comme disait Francis Vercamer, les utilisateurs nous ont demandé d'être un peu plus généreux que nous pensions l'être dans un premier temps. Nous sommes en train de revoir notre copie. Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif excessivement important. Je pense, pour les fréquenter régulièrement, que nous faisons beaucoup. Nous pouvons toujours faire plus, c'est certain. Nous pouvons faire beaucoup moins, je peux vous assurer que maintenant que je fréquente de très nombreux maires, nous sommes globalement plutôt bien situés, en termes de partenariat avec l'ensemble du tissu associatif. Vous m'avez parlé de tarification innovante, etc., je pense que tout à l'heure, vous allez probablement discuter de tarifs municipaux concernant les participations aux familles, il faut savoir qu'il y a également des cadres dans lesquels nous ne pouvons pas faire n'importe quoi, notamment par rapport à la CAF. Nous y reviendrons. Je pense qu'en termes de tarifs innovants, à travers la délibération dont Jean-François Leclercq nous fera la lecture tout à l'heure, a des explications, je pense que même si vous nous avez fait remarquer lors de la conférence des présidents, que cela ne concernait qu'un petit groupe de personnes, certes, mais nous essayons dès que nous en avons la possibilité d'être relativement innovants, cependant avec une participation des familles et non pas une gratuité. Nous savons que la gratuité, malheureusement, à un moment ou à un autre, se retourne contre nous.

**Mme Safia OULMI :** Je veux bien apporter une petite précision concernant l'ANRU 1 qui n'est pas finalisé. En fait, bonne nouvelle, le 13 mai, les travaux commencent sur la rue Beaujon, sur la voirie ainsi que le parking. L'ANRU 1 est en train de se terminer.

**M. Pascal NYS, Maire :** Merci, Safia. Je vous propose de passer au vote et que nous délibérions de deux façons différentes. La première délibération, je vais vous proposer que nous nous exprimions sur les délibérations 1, 4 et 7, puisqu'il s'agit de délibérations sur des comptes administratifs. Je laisserai la présidence au premier adjoint Jean-François Leclercq. Ensuite, nous ferons les votes par délibération.

**M. Jean-François LECLERCQ :** Effectivement, comme le veut la tradition, Monsieur le Maire sort pour l'approbation du compte administratif et l'affectation du résultat. Je propose de voter les délibérations 1, 4 et 7 en même temps, si vous en êtes d'accord. Qui est contre l'approbation du compte administratif du budget principal, du budget annexe du Zéphyr et de la Blanchisserie, avec l'approbation du compte administratif et l'affectation du résultat ? Qui s'abstient ? Une abstention, majorité pour le reste, je vous remercie. Nous pouvons rappeler Monsieur le Maire. Voilà, Monsieur le Maire, l'ensemble de votre équipe a bien sûr approuvé comme il se doit l'ensemble des budgets principaux Zéphyr et Blanchisserie, avec affectation du compte administratif. C'est l'occasion pour moi et votre équipe de vous féliciter pour la bonne gestion de notre ville. Quoique nous en disions, nous avons des provisions, des réserves pour les beaux projets qui doivent être menés à bien pour les Hémois et pour le bien-être de notre commune. Ces comptes administratifs nous permettent de le faire, nous pouvons être fiers de ce résultat et de voir l'avenir dans de bonnes conditions pour

poursuivre les engagements que nous avons mis en place et que nous allons bien évidemment tenir. Merci.

**M. Pascal NYS, Maire :** Merci, Monsieur Leclercq. Je voulais vous remercier pour votre vote et associer également l'ensemble des élus de la commission finances. Je voulais remercier également l'ensemble des services sous la houlette de Christophe Tonon, notre directeur financier. Je vous propose maintenant de passer au vote de la délibération 2, exercice budgétaire 2018 – budget principal – approbation du compte de gestion. Qui est contre? Abstentions? Qui est pour? Délibération 3, exercice budgétaire 2019 – budget principal – budget supplémentaire, qui est contre? Abstentions? Merci. Délibération 5, exercice budgétaire 2018 – budget annexe Zéphyr – approbation du compte de gestion, qui est contre? Abstentions? Merci. Exercice budgétaire 2019 – budget annexe Zéphyr – budget supplémentaire, qui est contre? Abstentions? Je vous remercie. Délibération 8, exercice budgétaire 2018 – budget annexe Blanchisserie – approbation du compte de gestion, qui est contre? Abstentions? Je vous remercie. Délibération 9, exercice budgétaire 2019 – budget annexe Blanchisserie – budget supplémentaire, qui est contre? Abstentions? Je vous remercie. Exercice budgétaire 2019 – budget principal – régularisation comptable – transfert de provisions en réserves, qui est contre? Abstentions? Je vous remercie. Je laisse maintenant la parole à Francis Vercamer.

### **BUDGET PARTICIPATIF : CRÉATION D'UNE COMMISSION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES.**

**Francis VERCAMER :** Monsieur le Maire m'a chargé de regarder cette idée de budget participatif, tel qu'il l'avait annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, avec le rapport publié à cet effet. Il nous a paru important et intéressant de créer une commission dédiée à la mise en place de ce budget participatif, avec un certain nombre de membres que vous voyez apparaître sur l'écran. Dix membres, dont deux de l'opposition. L'idée de cette commission est de réfléchir, pendant cette période électorale, vous savez que la loi nous interdit de mettre en place de nouveaux dispositifs à destination de la population. Nous ne pouvons pas démarrer un contact directement à la population, en votant un budget, en reprenant leur action, puisque cela pourrait être frappé d'interdiction, d'abord par le préfet, puis nous valoir quelques problèmes au moment de la période électorale. Nous allons créer cette commission qui va permettre de travailler ensemble sur le cahier des charges, le règlement de ce budget participatif, sur quel type de projets? Est-ce que c'est de l'investissement, du fonctionnement? C'est forcément du projet d'intérêt général, cela ne peut pas être du projet particulier. Est-ce que c'est dans tout secteur? Est-ce que nous choisissons des secteurs particuliers, l'environnement, le sport, etc.? Qu'est-ce que nous autorisons, est-ce que nous fixons un plafond d'investissement de projet? Est-ce que ce sont des projets de telle taille, est-ce que nous acceptons des projets d'un montant supérieur? Tout cela, ce seront des réflexions que nous devons avoir ensemble dans cette commission, réfléchir ensemble à son règlement, qui sera voté quand Monsieur le Maire souhaitera le passer au conseil municipal. Cela permettra de commencer à bâtir ce fonctionnement et pouvoir le mettre en œuvre après les élections municipales. Il y aura peut-être quelques modifications du règlement, mais au moins, le plus gros travail aura été fait. Il faudra aussi que nous fixions un montant budgétaire que la ville compte accorder à ce budget participatif. Pour ceux qui ne connaissent pas bien, ce principe existe dans un certain nombre de villes, déjà. L'idée, c'est qu'à partir de ce règlement, on demande à la population les projets qui rentrent dans le cadre de ce règlement, si c'est d'investissement, par exemple, en intérêt général sur le sport. Il y a des projets qui arrivent. Ce projet est après étudié pour voir sa faisabilité. Avant de commencer à travailler sur la réalité financière et le partage avec la population, nous vérifions s'il est recevable. S'il rentre dans le cadre du règlement, il y a un vote de la population. Le vote doit être fixé également par règlement. J'ai regardé un peu ce qui existait ailleurs, il y a du vote numérique, il y a aussi du vote nominatif dans les maisons de quartier. Il y a différentes possibilités qui existent. Ces projets sont donc votés par les habitants jusqu'au plafond fixé par la ville en termes budgétaires annuels. Voilà comment ça se passe. Tout cela est bien sûr à préciser dans le règlement par les membres prévus dans cette délibération, qui proviennent des groupes. Pour ce qui concerne les huit premiers, notre groupe a proposé ces huit membres. Chaque groupe d'opposition a proposé un membre. Ce sont des élus municipaux. Comme

vous le constatez, il est paritaire. Il y a autant de femmes que d'hommes. Heureusement que dans l'opposition, ils ont choisi la parité.

**Mme Annie LEFEBVRE :** Sur la question paritaire, il y a neuf membres, cinq hommes et quatre femmes. Je voulais savoir pourquoi.

**M. Pascal NYS, Maire :** il y en a dix, cinq et cinq. D'autres commentaires ?

**Mme Karima CHOUIA :** Merci. Vous l'avez dit, Monsieur Vercamer, d'autres budgets participatifs existent. Si nous cherchons les tout premiers, Porto Alegre, 89, en fait. Du coup, 20 ans. C'est une bonne chose, j'adhère à ce principe de budget participatif.

**Francis VERCAMER :** Plutôt Brésil, en 89. La France, c'est depuis 2000.

**Mme Karima CHOUIA :** Le développement des budgets participatifs répond à un contexte politique de défiance des citoyens de plus en plus forte. Sur le plan politique, les villes doivent trouver une réponse à cette défiance vis-à-vis des institutions [inaudible] de crédit de la parole des élus. En donnant aux citoyens le pouvoir d'agir sur une partie du budget, nous rééquilibrons la parole politique. En tout cas, elle doit être vérifiée et vérifiable. Nous verrons aux commissions jusqu'où nous allons, comment cela s'organise, etc. En tout cas, être associée à cette commission, c'est très bien, j'y adhère totalement, bien évidemment, je vais voter pour.

**Mme Anne DASSONVILLE :** D'un point de vue calendaire, les dates de la période électorale et les élections en elles-mêmes, est-ce que c'est déjà fixé ? La période électorale commence quand, exactement ?

**M. Pascal NYS, Maire :** Jérôme Plaisier me souffle le 1<sup>er</sup> septembre.

**Mme Anne DASSONVILLE :** Et les élections 2020 ?

**Francis VERCAMER :** Mars, mais nous n'avons pas encore la date. Si nous voulons faire cela correctement, nous aurions pu mettre un budget et monter tout de suite le projet, mais d'abord, je trouve que ce n'est pas du jeu, électoralement parlant. Et puis il faut quand même que nous y travaillions de manière approfondie. D'ailleurs, je compte sur Madame Chouia, qui a beaucoup d'expérience et de connaissances, puisque c'est un sujet souvent partagé par les Verts, je pense qu'elle a pas mal de propositions à faire. Toutes ne seront peut-être pas retenues, mais comme d'autres autour de la table. J'ai été voir sur Internet, j'ai trouvé plein d'idées. Il y a plein de villes qui le font, de droite et de gauche, d'ailleurs.

**M. Pascal NYS, Maire :** Pas d'autres commentaires ? Je propose que nous passions au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Je vous remercie. Je vais passer la parole à Monsieur Jean-François Leclercq.

## **ÉCOLES MUNICIPALES ARTISTIQUES – PARTICIPATION DES FAMILLES**

**M. Jean-François LECLERCQ :** Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est connue tous les ans à pareille époque, puisque nous marchons en année scolaire, pour la rentrée de septembre à juin pour l'école municipale d'arts plastiques et pour l'école municipale de musique. Délibération habituelle, pas de changement dans la tarification proposée aux familles. Je vous rappelle qu'il est basé sur le quotient familial, par rapport à la CAF. Néanmoins, nous avons une nouveauté cette année sur cette délibération, c'est que nous avons un tarif complémentaire que nous mettons en place à partir de la rentrée prochaine. C'est un tarif DEMOS, qui concerne les enfants qui terminent leur cursus au mois de juin. Pour rappel, le projet DEMOS a été mis en place via la MEL. C'était d'ailleurs Francis Vercamer qui avait initié ce projet lorsqu'il était vice-président chargé de la politique de la ville. La ville de Hem avait postulé pour faire partie des villes pour porter ce projet sur la MEL. Nous faisons partie des neuf villes qui ont adhéré au projet en 2007. Le cursus est pour trois ans. Nous arrivons en juin en fin d'année, donc la question se posait de savoir ce que nous allions faire des enfants qui

avaient fait ce cursus, pour s'ils voulaient continuer leur formation musicale. Pour ceux qui étaient partants et qui avaient les capacités et qui voulaient vraiment intégrer un cursus musical complémentaire, de les intégrer à l'école municipale de musique dans un cursus classique, à savoir une heure de formation musicale par semaine et une demi-heure d'instrument. Aujourd'hui, DEMOS a démarré tout début 2017. À l'époque, quinze enfants avaient adhéré au projet, des enfants bien sûr issus des quartiers politiques de la ville, qui pour ces quinze enfants n'avaient jamais vu ou très peu d'instruments de musique, n'avaient jamais participé à un concert de musique classique. Ce projet a été mis en place avec le soutien des [inaudible] à l'école de musique, avec le soutien du centre social des trois villes. Sur les quinze enfants qui ont démarré début 2017, nous avons à aujourd'hui encore onze enfants qui ont continué ce cursus. C'est plutôt une belle réussite. Parmi les deux enfants partis, deux ont quitté la ville, donc ne pouvaient pas continuer ce cursus. C'est un beau dispositif, qui a fait ses preuves. Sur les onze enfants, aujourd'hui, j'ai interrogé [inaudible], nous avons à peu près sept enfants qui seraient susceptibles de pouvoir intégrer l'école municipale de musique, avec une formation classique. À l'issue de ce conseil municipal, nous réunirons les familles concernées pour le présenter. Le tarif que nous proposons, pour mettre en place ces enfants, est de 25 euros. C'est un droit d'inscription, vous savez bien qu'une heure et demie de musique par semaine avec des professeurs diplômés d'État, cela ne coûte pas 25 euros à l'année. C'est vraiment un droit d'inscription. C'est moitié moins que la moitié du tarif pour les familles au quotient familial le plus bas. C'était notre volonté de mettre en place un tarif vraiment très bas. Néanmoins, nous voulions qu'il y ait un droit d'inscription qui soit demandé aux familles. À l'issue de ce conseil, je réunirais les familles et les enfants concernés pour leur indiquer le tarif qui leur sera proposé à la rentrée prochaine. Nous leur présenterons le cursus que nous leur proposerons dès le mois de septembre. Sur les sept enfants, nous aurons quatre ou cinq enfants qui intégreront l'école municipale de musique dès la rentrée. Je trouve que c'est vraiment un projet très bien mené sur la commune. Lors des réunions à la MEL avec toutes les villes concernées, je peux vous dire que Hem est montrée du doigt, dans le bon sens du terme, puisque les enfants qui ont fait ce cursus depuis trois ans ont déjà eu un partenariat avec l'école municipale de musique, pour participer à des concerts en lien avec l'ensemble de cordes. À chaque fois que nous avons un concert de musique classique au Zéphyr, que ce soit par l'OH ou bien par l'ONL, j'ai souhaité que ces enfants puissent être invités avec leur famille à venir à ces concerts. Ils ont à chaque fois répondu présents. Nous sentons vraiment une motivation, à la fois des enfants, mais également des familles. J'ai pu rencontrer à plusieurs reprises certaines mamans qui me demandent quand les enfants vont pouvoir intégrer l'école de musique. Bonne nouvelle, à partir de septembre, ils pourront le faire s'ils le souhaitent. Ce premier projet DEMOS a très bien fonctionné, si bien que nous avons postulé pour un deuxième DEMOS dès la rentrée prochaine. Nous espérons être retenus. Si nous avons sept enfants qui intègrent l'école de musique à la rentrée, certes, cela peut paraître peu, mais sept sur onze, je pense que c'est un beau pourcentage de réussite. Si nous avons un second projet DEMOS sur la ville, avec autant d'enfants motivés sur le prochain cursus, nous aurons à nouveau sept ou huit enfants qui intégreront l'école municipale de musique. C'est une volonté qui montre que nous faisons preuve d'innovation en termes de tarification, pour rendre accessible au plus grand nombre cette école municipale de musique. Merci.

**Mme Karima CHOUIA :** Accessible au plus grand nombre pour quatre, cinq personnes ? Si les tarifs étaient accessibles en temps normal, nous ne serions pas obligés de passer aux délibérations ce soir pour quatre, cinq enfants potentiellement intéressés. En fait, cela rejoint ce que je disais tout à l'heure sur les tarifications. Si nous avons une tarification juste et solidaire dès le départ, nous ne serions pas obligés de faire de la particularité. Bien évidemment, je vais voter pour, ce n'était même pas la peine de la présenter, en fait, pour quatre, cinq personnes sur 19 000 habitants.

**M. Jean-François LECLERCQ :** Peut-être, mais ces quatre, cinq enfants sont motivés. Ce projet DEMOS a été mis en place par la MEL sur toutes les villes qui sont en quartiers politique de la ville. Si, sur les quinze enfants qui ont démarré ce cursus, nous en avons encore onze aujourd'hui, certes, cela peut paraître peu, mais ces dispositifs ont des places limitées et je peux vous dire que ces quatre ou cinq enfants vont intégrer ce dispositif. Dans les quartiers politique de la ville, nous avons plus de 20 % d'enfants au sein de l'école municipale de musique, pour preuve que nos tarifs sont

excessivement bas. Je rappelle que le tarif le plus bas est de 53 euros le droit d'inscription pour une heure et demie de cours de musique par semaine. Faites le compte, je pense que nous sommes très abordables, nous n'avons jamais refusé de familles, quelles qu'elles soient, pour venir à ces cours de musique ou même à l'école d'arts plastiques, puisque nous sommes sur le même pourcentage.

**M. Kamel MAHTOUR :** Pour rebondir sur ce que vous dites, Madame Chouia, ce projet est une belle réalisation, même s'il concerne 15, 11 ou 4-5 personnes. Le plus important est que ces 4 ou 5 enfants pourront intégrer l'orchestre de la ville, avec un peu de fierté.

**Mme Karima CHOUIA :** Nous ne sommes pas en train de parler du projet DEMOS que la MEL a mis en place. Nous sommes en train de parler d'une délibération que vous passez pour faire un tarif à 25 euros. Vous êtes en train de me dire que c'est très accessible, etc., 53 euros, ce n'est pas accessible pour tout le monde. Si nous avions une tarification accessible dès le départ, nous ne serions pas obligés de faire une délibération pour la mettre à 25 euros.

**M. Philippe SIBILLE :** Merci, Monsieur le Maire. Peut-être, Madame Chouia, je vais à nouveau vous contrarier, dans le sens de votre propos à l'instant, je voudrais revenir sur le dispositif DEMOS. Chers collègues, ne voyez pas de propos péjoratifs dans ce que je vais dire sur DEMOS. Quand nous regardons bien DEMOS, c'est le peuple, « démocratie ». Peut-être aussi le dire clairement, pour certaines familles, certains parents, la musique classique, l'orchestre, l'instrument noble, entre autres, cela paraissait inaccessible. Les parents n'osaient pas rentrer dans cette culture, peut-être entretenue par certains milieux plus privilégiés, comme étant une culture de l'élitisme. Je pense, Madame Chouia, que pour la tarification, c'est votre avis, ce n'est peut-être pas partagé par la majorité des élus ici présents sur les efforts faits dans le cadre de l'accès à la culture, à la culture musicale entre autres. Je tenais à dire avec une forme d'insistance le principe de DEMOS, aujourd'hui, dans certains quartiers en difficulté, cela paraissait tellement incroyable pour des enfants de pouvoir accéder à l'instrument. Jean-François, tu disais que même l'instrument, ils allaient pouvoir l'acquérir, l'avoir, le garder. Pour la plupart d'entre eux pour les familles, je pense que c'était quelque chose d'inaccessible. C'est vrai que c'est 15. DEMOS 2, j'espère que ce sera à nouveau 15 enfants qui pourront choisir de toucher à cette musique classique et de se dire qu'aujourd'hui, à Hem, jouer dans un orchestre leur permettra cette forme d'ascension sociale, peut-être, de se dire : aujourd'hui, je joue dans un orchestre. Voilà ce que je voulais simplement déclarer, au-delà de la délibération sur la tarification.

**Mme Karima CHOUIA :** Aujourd'hui, à Hem, la tarification est trop importante pour les premières tranches, qui fait que nous fassions une délibération pour la porter à 25 euros pour les enfants de DEMOS. C'est cela, le sujet de la délibération.

**M. Pascal NYS, Maire :** Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Je vous remercie je vais passer la parole à Philippe Sibille.

## **LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - LOI ALUR - CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE**

**M. Philippe SIBILLE :** Merci, Monsieur le Maire. Je vous remercie d'avoir donné la possibilité de l'exposer ici, lors de ce conseil municipal. Vous l'avez déjà entendu peut-être ou lu ce chiffre qui date de 2015 : 40 000 logements potentiellement indignes sur notre métropole qui représente 90 communes, dont 50 % sont sous statut locatif. Les nouveaux outils mis en œuvre par la MEL de lutte contre la non-décence des logements, je le rappelle, sont issus de la loi ALUR ou la loi Duflot 2. ALUR, c'est accès au logement et à l'urbanisme rénové, du 24 mars 2014. Les zones sont délimitées au regard de l'objectif de lutte contre l'habitat indigne, en cohérence avec le plan local de l'habitat en vigueur et le plan départemental d'action pour le logement, l'hébergement des personnes défavorisées. La métropole européenne de Lille, certes compétente en matière d'habitat, dans le cadre législatif actuel de la loi ALUR, l'est également pour mettre en œuvre les différents outils de

lutte contre la non-décence des logements. D'ailleurs, vous le voyez dans la délibération, elle assurera la communication, par des affiches, des flyers, des documents ici mis à disposition au niveau de la mairie, une page web, des mailings, et notamment ce qu'ils appellent un club instructeur. Il y aura aussi la mise en place d'une plateforme dématérialisée et d'un logiciel. La délibération métropolitaine du 15 juin 2018 a prévu la mise en place de ces outils le 1<sup>er</sup> avril 2019, pour une période de deux ans, dans 22 communes de la MEL volontaires. Évidemment, nous sommes le 9 mai, jusqu'à aujourd'hui, c'est la MEL qui instruisait nos dossiers. Cette délibération de la MEL précise aussi une application de l'autorisation préalable à la mise en location au parc de logements privés situés dans des immeubles construits avant 1974. Pour information, avant 1948 pour Lille. En outre, une application des outils dans les zones prioritaires présentant une proportion importante d'habitats dégradés ou susceptibles de se développer. Comme notre délibération le précise, l'accueil des propriétaires à l'instruction des demandes sera fait par les communes au titre de l'efficacité des dispositifs dans les communes, mais surtout par une convention qui prévoit la mise à disposition de moyens par la ville. Une évaluation est prévue à la fin des deux ans, à la fois sur l'organisation, le fonctionnement, le coût et l'efficacité au regard des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et indécents, de respect également du plan local d'urbanisme, en matière de taille des logements, avec dès lors la possibilité de modification des périmètres et des conditions de mise en œuvre. Révision éventuelle de l'organisation des outils, voire des tarifs. Puis, le cas échéant, la pérennisation du dispositif et/ou le déploiement de ces dispositifs sur de nouveaux secteurs prioritaires en matière d'habitat dégradé. Pour précision, il y aura également l'opportunité d'une clause de revoyure. Comme le disait notre vice-président de la MEL Monsieur [Osbruck] à la MEL, « car nous sommes dans une démarche apprenante ». Il est prévu à cet effet, pour la mairie, pour le service instructeur, je pense que le pôle de cohésion sociale et le service logement seront impliqués dans la démarche, il est prévu un guide de l'instruction. Effectivement, en amont, c'est bien la commune qui instruira le dossier avec des préconisations de décision, à la fois sur les diagnostics amiante, plomb, électricité et gaz, mais également avec un aspect pédagogique et d'information aux propriétaires sur des conseils. Le dispositif [01:18:11], nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer ici, sur les petits travaux de mise aux normes, mais également aussi avec l'agence départementale d'information sur le logement, la DIL, pour les déductions fiscales des travaux réalisés. Enfin, quelques petits commentaires sur l'autorisation préalable aux travaux de division de logements, ce que nous appelons le permis de diviser. Un regard vers mon collègue Laurent Pastour, puisque ce sera dans l'organisation des services techniques qui gèreront et instruiront ces dossiers, avec des délais à la fois de quinze jours pour toi et d'un mois pour l'autorisation de mise en mutation. Aujourd'hui, c'est comme cela que c'est prévu. Nous verrons dans les clauses de revoyure si c'était trop. Cette autorisation préalable aux travaux de division intervient avant la réalisation des travaux de division de logement. Elle permet ainsi d'informer les propriétaires sur la nature des travaux à réaliser, pour assurer la mise sur le marché d'un bien décent. Mais cette autorisation préalable a également un rôle d'arrêt, voire de blocage du chantier, si les travaux réalisés ne sont pas conformes aux normes de sécurité et de salubrité publiques. Enfin, vous le voyez bien, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce dispositif, à mon sens, ne doit pas faire peur aux éventuels bailleurs. D'autant que nous sommes parfois amenés, ou nous pourrions l'être de plus en plus, à trouver, parmi ces bailleurs et investisseurs, des solutions pour d'éventuels logements ou relogements, que le locatif social public ne peut amener. C'est une petite digression, mais je l'ai déjà évoqué dans d'autres lieux, pour rétablir la balance des devoirs, il s'agit aujourd'hui certes des devoirs du propriétaire, mais nous pourrions parfois nous inquiéter de ceux du locataire, mais cela, c'est un autre débat. En définitive, je pense en insistant qu'un bailleur, un investisseur digne de ce nom, responsable vertueux, ne doit pas craindre ce dispositif. Je le répète, ce dispositif a avant tout un rôle pédagogique et d'information. Merci de votre attention.

**Mme Karima CHOUIA :** Je salue la mise en œuvre de ces outils par la MEL contre l'habitat insalubre et indigne. Si en plus, des moyens sont à la hauteur des enjeux dédiés au contrôle régulier des logements mis en location, alors ces outils pourront démontrer toute l'utilité de la loi ALUR et rendre à cette loi et à Cécile Duflot le crédit qu'elles méritent. Je vais voter pour.



**M. Pascal NYS, Maire :** J'espère malgré tout que l'administration ne sera pas trop lourde et que les bailleurs et les locataires ne subiront pas trop – et la mairie bien entendu, puisque nous sommes partie prenante – et que nous allons réellement pouvoir mettre des locataires chez les bailleurs.

**M. Philippe SIBILLE :** À ce sujet, en septembre 2019, il y aura cette clause de revoyure, pour voir les premières évaluations du dispositif, mais certes, les services de la mairie, notamment le pôle de cohésion sociale et les services techniques, feront le maximum pour être dans la réactivité et ne pas à la fois brimer tant le locataire que le propriétaire, comme vous le disiez si bien à l'instant.

**M. Pascal NYS, Maire :** Merci, Monsieur Sibille. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Je vous remercie. Je laisse la parole à Madame Joëlle Cottenye.

## **RESTAURATION MUNICIPALE SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE ET ACCUEILS PÉRISCOLAIRES 2019-2020, PARTICIPATION DES FAMILLES.**

**Mme Joëlle COTTENYE :** Merci, Monsieur le Maire. Effectivement cette délibération n'amène pas de changement notoire en termes de participation en direction des familles, simplement le fait que dans le cadre de la politique nutritionnelle de la ville de Hem, nous intégrons maintenant 25 % de composants bio dans les menus, sur 20 jours, soit un composant bio dans chaque repas tous les deux jours, et un repas complet bio toutes les deux semaines.

**Mme Karima CHOUIA :** Si je vous dis « inégalités scolaires », vous pensez à quoi ? À rien ? Trop souvent, ces inégalités sont vues sous le prisme de la pédagogie ou des méthodes d'apprentissage et nous oublions les questions de restauration et plus globalement de la qualité de vie à l'école. Elles jouent pourtant un rôle crucial dans l'échec de la réussite des élèves. Les origines sociales des élèves conditionnent leur accès à la cantine. À Hem comme ailleurs, c'est une réalité. Je vous avais demandé un certain nombre de chiffres, ces chiffres le font ressortir également. Le sujet est loin d'être anecdotique, tant l'accès à la cantine scolaire et le fait de pouvoir manger à sa faim chaque midi conditionnent la réussite à l'école. Différentes études ont montré que les élèves, notamment les plus défavorisés, bénéficiant d'un déjeuner nourrissant et équilibré, sont plus attentifs et dans de meilleures conditions pour apprendre que ceux qui ne bénéficient pas d'un repas équilibré. Un impact sur les résultats scolaires des élèves a été mis en évidence par ces études, tout comme l'existence d'un lien entre la fréquence des repas pris à la cantine et la protection contre le surpoids ou l'obésité. Pourtant, aujourd'hui, à Hem, pour les enfants des familles les plus précarisées, nous en sommes à 1,79 euro le repas par enfant, pour une famille dans le quotient familial est inférieur à 369 euros. Ce n'est pas un prix accessible. Nous parlons de familles en grande difficulté, en grande précarité, dont les enfants sont les premières victimes collatérales. Alors oui, effectivement, la ville met en place tout un tas de choses, vous l'avez dit, pour proposer des repas bio, des repas alternatifs. Nous proposons des augmentations de quelques centimes, que nous couchons comme cela sur des grilles, cela ne représente peut-être rien, mais ce soir, il est de notre devoir de rendre accessible à tous ce service annexe de l'enseignement. La cantine scolaire est soumise au principe constitutionnel d'égalité devant le service public et cela implique que les tarifs ne soient pas discriminatoires et que des solutions soient trouvées pour les familles les plus pauvres. 1,79 euro pour une famille dont le quotient familial est inférieur à 369 euros. Vous pratiquez une tarification en fonction des revenus, certes, mais elle n'est pas en adéquation avec la réalité budgétaire des familles. Vous avez mis en place une prise en charge des impayés, pour ceux qui n'y arrivent pas. Nous l'avons vu, c'est à peu près 150 impayés par mois pour 24 familles accompagnées au CCAS. À côté de cela, j'ai fait aussi une analyse de données, avec un comparatif sur la période 2015-2019 et également sur l'évolution du SMIC, parce que tout est lié, finalement. Nous constatons une nette diminution des personnes qui se trouvent dans la première tranche. Nous avons cinq tranches dans la tarification. C'était l'essentiel des personnes au RSA qui était dans cette tranche-là et qui, du fait de la revalorisation, a basculé sur la deuxième tranche, donc paie un tarif supplémentaire. Du fait de ce basculement, ils ont eu plus de 20 % d'augmentation, entre le moment où ils étaient dans cette première tranche et le moment où ils ont basculé. Les couples au RSA avec deux enfants sont aussi passés de la première à la deuxième

tranche, donc ils sont passés de 1,66 euro à 2,03 le repas, cela fait 22 % d'augmentation. Dans le même temps, les foyers qui gagnent quatre fois le SMIC et plus ont eu 16,74 % d'augmentation. Finalement, nous nous rendons compte que c'est les premières tranches qui ont eu plus d'augmentation que les personnes les plus favorisées. Oui, quand nous faisons des augmentations, toutes les mêmes pour toutes les tranches, cela ne paraît rien du tout quand nous augmentons de quelques centimes, mais quand nous creusons un peu et que nous analysons les situations, finalement, nous arrivons à une augmentation de plus de 20 %. Pour moi, je le redis, il est crucial de revoir cette tarification de la restauration. Cela permet aussi de trouver une solution palliative aux impayés, qui reste un peu sous-utilisée, quand nous avons 24 familles accompagnées sur 150 impayés par mois. Je pense que c'est sous-utilisé, mais c'est aussi en fonction de l'adhésion des familles, de la connaissance des familles. Ce que j'avais proposé en conférence des présidents, c'est que nous puissions revoir cette tarification, notamment pour les premières tranches, d'une part d'amoindrir le coût, mais aussi de faire des tranches beaucoup plus progressives. J'entends bien que nous sommes liés par la CAF, mais nous le sommes sur le montant qu'elle va nous rembourser en fonction des tranches. C'est-à-dire que celle inférieure à 369 va nous rembourser 50 centimes, je dis n'importe quoi. Cela ne nous empêche pas de prévoir plus de tranches avec des tarifs plus lissés. De toute façon, c'est ce qui est fait ailleurs. Dans plein de villes, nous avons sept, huit ou dix tranches. Moi, tout ce que je vous demande, c'est que pour les premières tranches, nous puissions les revoir et faire lisser ces tarifs. C'est important pour les enfants. Si cette demande ne devait pas aboutir, bien évidemment, je vais voter contre cette délibération.

**Mme Joëlle COTTENYE :** Merci, Madame Chouia, pour l'intérêt que vous portez non seulement à la qualité de vie sur la pause méridienne des enfants, mais aussi sur le caractère social de ce repas qui est proposé aux enfants. Je rappelle que la restauration scolaire, aujourd'hui, que nous appelions la cantine de notre temps, même si cela fait un peu anciens combattants, cela reste néanmoins un service facultatif. Vous dites que c'est un service annexe, oui, vous avez raison. Cela n'a pas du tout de caractère obligatoire. C'est vraiment un service que nous proposons aux familles, parce qu'il y a des familles qui travaillent, qui ont un besoin de mode de garde avec un repas proposé aux enfants. Nous avons aussi des familles qui ne travaillent pas, qui ont aussi le plaisir de mettre leur enfant, même au-delà du plaisir, la possibilité de faire en sorte que leur enfant ait un repas équilibré, au moins une fois dans la journée. C'est important aussi que nous puissions apporter ce service à bon nombre de familles. Certes, la pause méridienne est un temps important pour les enfants sur la qualité, sur le prix, sur la façon dont elle se déroule pendant deux heures dans nos écoles ici à Hem. Nous n'allons pas revenir sur l'intérêt de proposer des repas aux enfants. Bien évidemment, nous pourrions aussi parler du petit déjeuner. Refaire et défaire, c'est toujours faire. Les petits déjeuners, nous proposons du lait dans les années 50 aux maternelles, parce qu'il y avait trop de lait dans les politiques agricoles communes, trop de quotas, il fallait libérer tous ces quotas de lait trop nombreux. Il fallait aussi aider les enfants à se reconstruire sur le plan osseux après la guerre. Il y avait tout un tas de choses qui faisaient que nous donnions du lait aux enfants. Ensuite, il a été dit que c'était un petit peu embêtant au niveau de l'obésité, donc nous avons enlevé, le fait d'apporter quelques sources d'alimentation aux enfants. Maintenant, nous revenons, certaines communes disent : dès la rentrée devrait se mettre en place la proposition d'un petit déjeuner dans les écoles qui sont en réseau d'éducation prioritaire. Pourquoi que dans les REP ? Pourquoi pas aussi dans les autres territoires ? Vous avez aussi des grandes familles en difficultés, au-delà des réseaux d'éducation prioritaire. Je crois que la question de l'alimentation et des repas qui sont proposés aux enfants se posera toujours, quels que soient les territoires et les profils sociaux des familles. Vous nous parlez également des personnes qui reçoivent le RSA en termes de ressources financières. Je pense que vous êtes bien placée, moi aussi, pour en parler. Vous savez que les personnes qui touchent cette source de financement ont aussi un certain nombre d'autres ressources financières, d'accompagnement et d'aide, notamment d'aide à la demi-pension lorsque des enfants sont scolarisés au collège. C'est une des politiques volontaristes que je mène dans le cadre de ma vice-présidence dédiée aux collèges. Vous savez que là, cela concerne le collège, mais comme cela concerne le premier degré, les familles en grande difficulté ont aussi des aides qui viennent du CCAS, mais aussi d'autres institutions et d'autres sources pour aider à l'accompagnement de ces familles, notamment en matière de restauration scolaire. Tout cela pour

vous dire que vous avez raison, les profils de population changent beaucoup, il est vrai qu'il y a quelques années, nous n'avions pas les difficultés grandissantes et exponentielles que nous connaissons aujourd'hui. Il est important pour nous, élus, d'être très attentifs à tout cela, au regard du changement de la société dans laquelle nous vivons. L'alimentation, que ce soit en termes de qualité, de quantité, d'indice de prix, je crois qu'elle doit évoluer avec. Vous savez qu'au niveau des collèges, nous avons des repas à moins de 1 euro, à 97 centimes. Nous n'avons pas attendu que le gouvernement nous propose et nous dise de faire des repas à moins de 1 euro. Je pense qu'aujourd'hui, au niveau de la ville de Hem, nous n'avons pas à rougir sur les tarifs que nous proposons en direction des familles en grande difficulté. Lorsqu'il le faut, d'autres sources d'aides leur sont proposées. En tout cas, nous faisons en sorte que chacun puisse avoir un repas équilibré avec les ingrédients qu'il faut, au regard de la réglementation qui s'impose, et bien évidemment tout cela dans un cadre juridique et un cadre de bienveillance, assez exceptionnelle pour notre commune.

**Mme Karima CHOUIA :** Donc la réponse à ma question, c'est « nous ne revoyons rien du tout », si je comprends bien ?

**M. Pascal NYS, Maire :** Je ne me suis pas encore exprimé, vous avez pris la parole. Monsieur Sibille ?

M. Philippe SIBILLE : Merci, Monsieur le Maire. Madame Chouia, une anecdote par rapport aux prix des repas, ce n'est pas une généralité, mais quelques exemples : un témoignage de ma collègue Thérèse Noclain qui a la gentillesse d'assister, lors de sa mission menée au sein de notre conseil, sur l'insertion professionnelle, lorsque je reçois des familles que j'estime en difficulté, pour tenter de mieux comprendre, non pas leurs difficultés, parce que je les ai déjà peut-être intégrées, mais sur des questionnements. Vous savez que nous avons le levier de l'épicerie solidaire. Ce que j'appelle l'épicerie solidaire et ses annexes, vous connaissez notre centre solidaire. Quelle n'est pas notre surprise, parfois, quand je dis « aujourd'hui, vous êtes dans une démarche de recherche d'emploi », vous parlez d'impayés de loyer, entre autres, nous évoquons la cantine ou autre, je dis « vous savez, avec l'épicerie solidaire, il y a moyen, peut-être, dans les aides que nous accordons, au niveau de la caisse, cela ne leur coûte rien », j'ai parfois des mamans. À ma grande surprise, elles m'ont répondu : attendez, moi, je les mets à la cantine, parce que certes, il y a la qualité du repas, mais vous pensez bien que pour le tarif que je paie, je ne vais pas réussir, même avec épicerie solidaire, à faire un repas tel que le préconise le bienpensant que vous évoquez ici, lors de cette réunion. C'était l'anecdote. Certes, c'est un tarif, mais je l'ai entendu trois, quatre fois, peut-être. Je n'ai pas de jugement de valeur à chaque fois dans les entretiens, je ne suis pas donneur de leçons. C'était une petite anecdote, à la fois la qualité des repas, l'équilibre, pour lesquels certaines mamans me disent « pourquoi j'irais m'ennuyer ? ». Cela me gêne quand elles disent cela, parce qu'il y a quand même le plaisir de faire son repas, voilà où nous en sommes parfois dans les dispositifs qui peuvent se retourner un petit peu contre la pédagogie familiale que nous essayons d'instaurer. C'était une anecdote, merci.

**M. Pascal NYS, Maire :** Merci. Je propose que nous mettions cette délibération au vote, telle qu'elle est présentée. Par contre, je suis tout à fait d'accord pour que nous puissions regarder les choses de manière éventuellement à ajouter quelques tranches complémentaires. Je suis d'accord pour discuter pour rajouter des tranches.

**Mme Karima CHOUIA :** Donc celles-là restent comme cela ?

**M. Pascal NYS, Maire :** Elles passent comme cela. Qui est contre ? Abstentions ? Je vous remercie. Je passe la parole à Saïd Laouadi.

## FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE – MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME SUR LA VILLE DE HEM – CONVENTION PARTENARIALE – FISAC

### DISPOSITIFS D'AIDE A LA RÉNOVATION DES LOCAUX COMMERCIAUX – FISAC

**M. Saïd LAOUADI :** Des délibérations que je partage avec grand plaisir avec ma collègue Barbara, qui a donné beaucoup d'énergie et de temps pour que nous puissions vous présenter aujourd'hui ces deux délibérations. Je rappelle tout simplement que nous étions déjà dans le FISAC, que le gouvernement avait arrêté le dispositif et que nous avons postulé pour que l'étude soit lancée, nous avons d'ailleurs une délibération à l'unanimité. J'y associe bien volontiers le bureau d'études qui nous a accompagnés dans cette démarche.

**Mme Barbara RUBIO :** Il y a quelques semaines, en effet, nous avons eu l'autorisation de la DIRECCTE pour la mise en place des actions que nous avons travaillées. Nous avons obtenu la validation de notre dossier FISAC, qui a été souligné par la qualité de son travail par les trois organismes, par la MEL, la Chambre des métiers et par la CCI. À l'intérieur de son plan d'action, il y a notamment des actions plus précises pour accompagner le commerce, pour que les commerçants obtiennent une subvention pour des travaux d'accessibilité, une subvention qui pourrait être plafonnée à hauteur de 3000 euros et également une autre subvention pour la rénovation de vitrine, la sécurisation, la modernisation de leurs locaux, ceci avec une subvention plafonnée à hauteur de 6000 euros. Ces deux subventions sont cumulables. Cela nous fait une subvention, au cumul, qui arrive à 9000 euros pour accompagner nos commerçants à se moderniser, à être accessibles. Voilà l'objet de cette délibération.

**M. Saïd LAOUADI :** Je tenais en conclusion à remercier Barbara et l'ensemble des acteurs qui nous ont accompagnés, la DIRECCTE, donc l'État, la CCI, la Chambre des métiers et de l'artisanat, les techniciens de la ville pour le travail, puisqu'encore une fois, cela a été labellisé par l'État et reconnu comme étant deux projets qui rentraient en étroite ligne à ce que nous avons déjà mis en place depuis quelques années. Je rappelle que nous avons l'union commerciale. C'est simplement renforcer le soutien que nous souhaitons apporter à nos acteurs économiques de proximité.

**Mme Karima CHOUIA :** Je vais être un petit peu taquine, Monsieur Laouadi. Quand j'avais parlé du marché, la dernière fois, vous m'avez dit « mais super, tout va bien, je souhaite à plein de villes d'avoir un marché comme celui-là ». Finalement, il y a quand même des actions dans le FISAC qui sont sur le marché, en tout cas pour animer le marché du centre-ville, animer le marché en projet sur Beaumont et donner une nouvelle dynamique au marché du centre-ville. Oui, il fonctionne, nous sommes d'accord. Il fonctionne parce qu'il y a aussi des commerces sédentaires aux alentours. C'est cela qui fait que cela fonctionne. Sur Beaumont, c'est aussi à intégrer. À partir du moment où nous n'avons pas de commerce sédentaire à proximité de l'implantation, finalement, cela ne fonctionne pas. Ceci étant passé, je voulais juste intervenir. Bien évidemment, je suis pour ces plans d'action, etc., sauf que travailler autour du commerce, c'est aussi travailler sur le logement. Cela concerne aussi la vie d'un quartier. C'est travailler sur le transport, le rendre accessible à tous les moyens de transport, pas uniquement les véhicules, mais aussi les vélos, les bus, etc., cela se réfléchit aussi à ce niveau-là. Et aussi, finalement, sur ce que nous voulons faire de chaque endroit où il y a du commerce. Cela va animer le quartier, et du coup, la question derrière est : qu'est-ce que nous voulons, à quoi répondons-nous aujourd'hui dans les nouveaux souhaits des personnes ? Nous avons des personnes avec des horaires décalés, atypiques, qui ont aussi envie d'avoir des commerces avec des horaires décalés et atypiques. Nous avons aussi des personnes qui ont envie de vivre dans leur quartier, d'avoir des restaurants, des bars, ce genre de choses. Tout cela est aussi à intégrer. C'est une analyse

multisectorielle, en fait, qu'il faut faire, et pas uniquement basée sur les commerces. Sinon, je suis pour, bien évidemment.

**M. Pascal NYS, Maire :** Je suis très étonnée que vous parliez d'horaires décalés. Vous seriez pour les magasins qui ouvrent la nuit, Madame Chouia ? Vous savez, ces magasins dans lesquels il n'y a plus personne dedans, excepté quelques vigiles ? C'est une boutade.

**Mme Karima CHOUIA :** Non, je ne suis pas pour ce genre de magasins, absolument pas, mais plutôt que du commerce de proximité. Il faut aussi tenir compte des personnes qui ont des horaires atypiques et cela va aussi dans le sens de ce que je vote régulièrement contre les ouvertures le dimanche. Vous me dites que c'est aussi pour le commerce de proximité, mais moi, j'estime que cela favorise les grandes enseignes en périphérie, et non le commerce de proximité.

**M. Pascal NYS, Maire :** Je vous remercie. Un commentaire supplémentaire ?

**M. Saïd LAOUADI :** Non. Je ne le prends pas mal, puisque j'ai tenu à rappeler que c'était en soutien supplémentaire à nos commerces de proximité, qu'ils soient d'ailleurs commerçants ou artisans, cela engage aussi les artisans. Si la présentation a été faite par Barbara, c'est parce que j'aime bien rendre aussi ce qui appartient à mes élus qui m'accompagnent. C'est une manière de lui dire merci. C'est un travail de longue haleine, il faut vraiment donner du temps et de l'énergie. Il n'y a rien de méchant dans ce que vous avez dit, au contraire, cela va dans le bon sens, Madame Chouia.

**M. Pascal NYS, Maire :** Je tiens simplement à préciser qu'il faut faire beaucoup, aujourd'hui, pour que nos commerces restent dans nos centres-ville. Je pense qu'il faudrait des actions bien plus importantes, parce qu'aujourd'hui, ne serait-ce que limiter l'ardeur des bâilleurs à augmenter, à déplaçonner, je pense que manifestement, il faudrait une action gouvernementale forte si nous voulons conserver un tissu commercial dans nos quartiers. Je vous propose de voter les deux délibérations 23 et 24 ensemble. Qui est contre ? Abstentions ? Merci. Je laisse la parole à Laurent Pastour.

### ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AV N°366 SISE 69 RUE JULES GUESDE

### INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE VEILLE FONCIÈRE ET DE PRÉEMPTION RUE JULES GUESDE

**M. Laurent PASTOUR :** Délibération 33, acquisition de la parcelle cadastrée située au 69 rue Jules Guesde, que nous connaissons sous le nom d'ancien commissariat de police nationale. Nous avons l'opportunité d'acquérir ce bâtiment pour la somme de 269 000 euros, pour 143 mètres carrés. C'est la première délibération. Celle qui suit est la suite logique de cette acquisition, c'est la mise en place d'un périmètre de veille foncière et de préemption, sur lequel nous allons raisonner non pas que sur la parcelle de l'ancien commissariat, mais élargir un petit peu ce périmètre, donc englober le garage, de façon à ce que, si un jour un promoteur fasse des propositions, nous puissions être prioritaires sur le devenir de cet angle entre la rue Jules Guesde et l'impasse Vandemeulebrouck et permettre de faire un projet qui soit un projet de la ville et non pas d'un promoteur. C'est aussi de prévoir le futur. Cette délibération se faisait d'ailleurs dans un périmètre, cela permet de donner les outils en cas de vente d'un des biens à l'intérieur du périmètre et de pouvoir préempter pour le compte de la ville.

**Mme Karima CHOUIA :** Pour moi, ces deux projets imbriqués l'un dans l'autre, cela ressemble à du portage foncier. J'ai bien compris que l'idée, à terme, est de revendre à un promoteur immobilier, mais quel est l'intérêt de la ville ? Et aussi, à quel risque le contribuable hémois s'expose-t-il ? Puisque cela reste quand même l'argent du contribuable hémois. Nous avons mis en réserve 800 000 euros pour acheter le commissariat et prévoir l'achat du garage, deux maisons qui sont coincées entre-deux.

**M. Pascal NYS, Maire :** Non, nous avons mis 300 000 euros pour le commissariat qui coûte un peu moins cher, mais mauvaise nouvelle, il va falloir quand même payer des frais de notaires. Ensuite, c'est simplement pour maîtriser, demain. Nous avons des bruits de l'autre côté de la ville, avec un garage dont les promoteurs se succèdent pour faire des propositions mirifiques. Là, nous terminons un lourd dossier avec un horticulteur qui a vendu son terrain à un prix tel qu'aujourd'hui, nous terminons une bataille de plus d'un an pour essayer d'avoir un lotissement qui ressemble à quelque chose, parce que pour l'instant, la MEL refuse la voirie. Nous essayons qu'il y a la liberté d'entreprendre et d'intervenir sur la ville, mais tant faire se peut, si nous pouvons essayer d'éviter de faire n'importe quoi, ce serait très bien. En ce qui concerne le garage, si demain vous avez une quelconque entreprise qui vient et qui veut faire du bruit, parce que son activité fait du bruit, je ne pense pas que cela va plaire au quartier. Je ne suis pas contre les entreprises, tant s'en faut, vous le savez bien, c'est ma deuxième ou première casquette, je suis pour la liberté d'entreprendre, mais je n'ai pas envie que n'importe qui s'installe, notamment dans un quartier qui pourrait être sensible à un vacarme quelconque. Nous achetons le commissariat de police, qui pourrait servir dans le cadre du territoire zéro chômeur, si toutefois nous sommes retenus, mais je pense qu'il faut prendre un certain nombre de dispositions. Quand nous voyons ce qui se fait aujourd'hui dans les communes environnantes, nous nous apercevons que ce local est très approprié à ce genre de services. Sur le périmètre d'attente, c'est exactement la même perspective que de l'autre côté de la ville, sur le garage Citroën. Nous voulons plutôt avoir une vision d'attente. Aujourd'hui, rien n'est à vendre, donc nous ne sommes pas acheteurs. Le jour où des choses seront à vendre, nous verrons la façon dont nous pourrions résoudre les choses.

**M. Laurent PASTOUR :** Les 800 000 euros ne sont absolument pas pour le commissariat.

**Mme Karima CHOUIA :** Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. Laurent PASTOUR :** Si, vous avez dit : vous mettez de côté les 800 000 euros pour le périmètre d'attente du commissariat.

**Mme Karima CHOUIA :** Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il y avait 800 000 euros qui ont été mis en réserve, 300 000 pour le commissariat et 540 000 pour le reste. Voilà ce que j'ai dit. Sinon, vous m'avez coupée, j'aimerais bien terminer, maintenant. Moi, ce que je veux savoir, c'est : quel est le risque pour le contribuable hémois ? Parce que finalement, ces 800 000 euros sont pour mettre de la réserve et éventuellement acheter, nous sommes sur des terrains et un zonage particuliers. Ce n'est pas un champ que nous sommes en train d'acheter, où un promoteur ou un fermier veut vendre son champ pas cher. Là, ce n'est pas le cas. Cela va durer combien de temps, cette opération ? Il va falloir ensuite démolir le commissariat, éventuellement le garage, les maisons. Tout cela va avoir un coût supplémentaire. Au final, quel est le coût pour le contribuable hémois ? Quel est son intérêt ?

**M. Pascal NYS, Maire :** Je crains fort que vous vous transposiez dans quinze ou vingt ans. Aujourd'hui, personne ne met le garagiste dehors, personne ne met les habitations dehors. Je pense que quelque chose qui est acheté aujourd'hui à Hem, s'il est revendu dans quelques années, ne peut faire qu'une plus-value. Pas forcément ? Si vous avez un endroit à Hem où acheter sans faire de plus-value, je pense que vous êtes très forte. Aujourd'hui, le seul risque, c'est un risque positif, c'est de revendre plus cher que nous n'avions acheté. De toute façon, aujourd'hui, tous les terrains à Hem qui sont achetés, y compris les maisons, seront systématiquement revendus plus cher. La totalité sera revendue plus cher.

**M. Laurent PASTOUR :** Pour tout projet, quel qu'il soit sur la ville, pour qu'il puisse bien se faire, il faut être maître du foncier. C'est une règle qui est logique. Tant que nous ne sommes pas maîtres du foncier, nous ne pouvons rien faire. Le nombre de fois où il m'est demandé « pourquoi vous n'avez pas préempté ? ». À aucun moment nous n'avons montré qu'il y avait une intention, donc nous n'avons pas les outils juridiques pour préempter. Là, nous nous donnons à l'avance des outils juridiques pour qu'au moment où il y a une vente, nous puissions préempter. C'est complètement

différent. Le risque, aujourd'hui, pour le contribuable, est nul. Si nous n'avions pas opéré comme cela, le site de la Blanchisserie n'aurait jamais vu le jour.

**Mme Karima CHOUIA :** Il a coûté cher.

**M. Laurent PASTOUR :** Oui, il n'empêche qu'il fait travailler du monde.

**Mme Karima CHOUIA :** Non. J'attends toujours le bilan.

**M. Laurent PASTOUR :** Laissez-moi terminer.

**Mme Karima CHOUIA :** Vous m'avez coupée tout à l'heure, je fais exactement la même chose.

**M. Laurent PASTOUR :** Laissez-moi terminer. Le site de la Blanchisserie, mais je pourrais vous parler d'autres lotissements. C'était une impasse il y a quelques années, nous avons racheté maison par maison, au fur et à mesure où elles étaient en vente. La [cour clouvière] était un taudis, aujourd'hui, c'est un petit lotissement de six maisons, qui n'a rien coûté au contribuable. Le coût total... mon prédécesseur Francis Decourcelle se faisait fort de dire que le montant total d'acquisition des maisons de la [cour clouvière] allait être remboursé intégralement par la revente des terrains. Cela a été une opération blanche. C'est le but, aussi, de tous ces projets-là.

**Francis VERCAMER :** Je pense qu'il ne faut pas tout ramener à un problème financier. Si nous voulons une ville agréable à vivre, et la ville a les moyens pour y arriver, le moins possible, mais a les moyens, parce que si vous partez sur ce point, nous ne ferons jamais l'ANRU. L'ANRU, c'est 19 millions aujourd'hui, ce sera peut-être 25 dans dix ans, cela ne va rien rapporter à la ville. Ce n'est pas une question de coûts, ce n'est pas une question de moyens. C'est une question : est-ce que nous voulons que notre ville soit plus sympa demain qu'elle l'était hier ? Moi, je considère que ce commissariat de police qui est à acheter et cet environnement ne sont pas forcément très agréables pour les voisins. Après, à nous de nous débrouiller pour que cela nous coûte le moins cher possible, même que cela ne nous coûte rien, c'est encore mieux. C'est sûr que si nous ne prenons pas les moyens juridiques pour pouvoir préempter au cas où il y a une possibilité, nous n'y arriverons jamais. C'est comme cela, malheureusement, que nous nous retrouvons avec des élus parfois... je vais vous en prendre deux. La fameuse ancienne Blanchisserie, la vraie, j'ai été conseiller municipal à l'économie, puis après adjoint à l'économie et aux finances. J'ai mis quinze ans pour acheter l'ensemble des bâtiments qui se trouvaient en face de madame Noclain, tout avait été vendu par petits morceaux, aucune préemption n'avait jamais été faite, jamais de périmètre. Nous avons mis quinze ans pour acheter l'ensemble, pour pouvoir démolir et aujourd'hui avoir cet espace qui est quand même un peu plus sympa, avec des commerces de proximité. Le deuxième exemple est SIH, même chose, nous n'avons pas fait le périmètre et aujourd'hui, allez vous y retrouver à l'intérieur, nous retrouvons même des plants de stupéfiants. C'est un vrai champ, nous n'arrivons pas à nous y retrouver, puisque nous n'avons pas mis les périmètres dessus. Pour une fois que nous mettons des périmètres, ne nous le reprochez pas. Avant, vous nous reprochiez de ne pas le faire. Il faudrait savoir ce que vous voulez.

**M. Pascal NYS, Maire :** Merci, je vous propose que nous passions au vote. Délibération 33, qui est contre ? Abstentions ? Merci. Délibération 34, qui est contre ? Je vous remercie et je lève la séance. Je vous souhaite une agréable soirée.

*La séance est levée à 20 heures 55.*

Pascal NYS

Le Président

Ophélie LENOIR

Le Secrétaire